

Citoyen européen : travailleur, indépendant, étudiant, demandeur d'emploi, titulaire de moyens de subsistance suffisants,...

DOCUMENTS A PREVOIR

Attention, si vous n'êtes pas en possession de tous les documents, nous ne pourrons traiter votre demande. Nous vous invitons à annuler votre rendez-vous.

Frais possibles (prix 2026) :

- Frais de dossier : 10,60 €
- Annexe 19 : 10,60 €
- Titre de séjour : 28,90 €

1.1. Travailleur salarié :

- Votre carte d'identité ou votre passeport en cours de validité
- Un contrat de travail en Belgique*(original signé) OU une déclaration d'engagement (original signé) OU une attestation patronale (Annexe 19bis - original signé)

Condition : L'activité ne doit pas être purement marginale ou accessoire (généralement au moins 12 heures par semaine). Si le contrat a plus de trois mois, veuillez transmettre les trois dernières fiches de paie.

*S'il s'agit d'un contrat de travail à l'étranger, voir le point 5. **Titulaire de ressources suffisantes**

1. 2. Travailleur indépendant :

- Votre carte d'identité ou votre passeport en cours de validité
- Une inscription dans la Banque-carrefour des entreprises avec un numéro d'entreprise (extrait intégral)
- Une attestation d'affiliation à une caisse d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (le document est envoyé directement par la caisse d'assurances sociales à la commune) Avant de prendre le rendez-vous, vérifier auprès de la caisse d'assurances sociales que le document nous a été transmis.

1.3. Etudiant (hors mobilité de courte durée) :

- Votre carte d'identité ou votre passeport en cours de validité

- Une **attestation d'inscription** dans un établissement d'enseignement organisé, reconnu ou subsidié par les pouvoirs publics
- La preuve d'une **assurance maladie** couvrant l'ensemble des risques en Belgique (Carte européenne d'assurance maladie, assurance privée, formulaire S1, inscription à une mutuelle belge, attestation d'assurabilité)
- Une **déclaration de ressources suffisantes** (vous devrez signer une attestation fournie par la commune le jour du rendez-vous)

1. 4. Demandeur d'emploi

- Votre carte d'identité ou votre passeport en cours de validité
- Une inscription service de l'emploi (Forem, Actiris ou VDAB) OU des copies lettres / e-mails de candidature envoyées et des réponses éventuelles ainsi que le curriculum vitae.

1. 5. Titulaire de ressources suffisantes (pensionnés, rentiers, travailleur détaché, contrat VIE,...)

- Votre carte d'identité ou votre passeport en cours de validité
- La **preuve de ressources suffisantes** personnelles (pension, allocation d'invalidité, revenus du travail, revenus mobiliers) ou provenant d'un tiers
ex. : trois dernières fiches de salaire, ...
- Une **assurance maladie** couvrant l'ensemble des risques en Belgique (Carte européenne d'assurance maladie, assurance privée, formulaire S1, inscription mutuelle belge)

1. 6. Cas particuliers

Certains statuts permettent une procédure simplifiée sans inscription aux registres :

- **Travailleur saisonnier** : Il doit produire son **formulaire occasionnel** (« carte cueillette »).
- **Étudiant en mobilité (maximum 6 mois)** : Dans les trois de son arrivée en Belgique, il doit prouver sa **participation à un programme d'échange** de l'Union ou à une convention entre établissements d'enseignement supérieur. Il faudra également se présenter avec une photo.